



**Conseil de Direction
Cinquante-septième Session**

**GC/57/6 Rev.1
27/04/2015**

*Lyon, 13–14 mai 2015
Auditorium*

**RAPPORT FINANCIER ANNUEL,
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
ET ETATS FINANCIERS VERIFIES**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Révision 1

2015

SOMMAIRE

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR.....	3
INTRODUCTION.....	3
POINTS FINANCIERS MARQUANTS	3
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	7
CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS	11
ETATS FINANCIERS.....	12
ETAT I – Etat de la situation financière.....	12
ETAT II – Etat de la performance financière	13
ETAT III – Etat des variations de l’actif net/situation nette	14
ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie	15
ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels	16
NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS.....	17
Note 1: Entité présentant les états financiers	17
Note 2: Base de préparation et de présentation	17
Note 3: Principales méthodes comptables	18
Note 4: Actifs.....	27
Note 5: Passifs.....	30
Note 6: Actifs nets/situation nette.....	40
Note 7: Produit	42
Note 8: Charges.....	45
Note 9: Reclassement de comptes.....	46
Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels.....	47
Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants	48
Note 12: Dérogation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux.....	48
Note 13: Evénements postérieurs à la date d’établissement du rapport.....	48
Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels.....	48
TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux	49
TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds	50
TABLEAU 3 – Statut du recouvrement des contributions des Etats participants.....	51

RAPPORT FINANCIER DU DIRECTEUR

INTRODUCTION

1. Les états financiers annuels du Centre pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont présentés conformément aux dispositions du Paragraphe 6.1 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC. Pour la troisième année consécutive, les états financiers et les notes afférentes aux états financiers du Centre ont été préparés en conformité avec les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), assurant ainsi une plus grande transparence, une plus grande cohérence, une meilleure comparabilité et une meilleure fiabilité des informations financières, ainsi que de meilleurs standards de communication de l'information financière.
2. Les éléments statutaires de ce rapport ont été audités par le Commissaire aux Comptes, en l'occurrence la « Commission on Audit » de la République des Philippines. Le Rapport du Commissaire aux Comptes ainsi que son opinion sans réserve sur les états financiers sont inclus dans ce rapport, conformément au Paragraphe 6.2 de l'Article VI du Règlement financier du CIRC.
3. Ce rapport financier souligne la santé financière du Centre.

POINTS FINANCIERS MARQUANTS

a) Budget ordinaire

4. Le recouvrement des contributions statutaires 2014 est de 88,08%, comme le montre le Tableau 3.
5. Au cours de l'exercice 2014, le total des charges et dépenses d'investissement imputé au budget ordinaire s'est élevé à 17,607 millions €. Le taux d'utilisation du budget, y compris les réservations pour l'exercice, est de 89,68%. La ventilation des charges et réservations par crédits ouverts, comparée au budget approuvé, est présentée dans l'Etat V.
6. Le solde non utilisé de 0,069 million € du budget biennal 2012–2013 a été crédité au Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF) conformément au paragraphe 5.5 de l'Article V du Règlement financier du CIRC.
7. Le taux de change appliqué par le Conseil de Direction lorsqu'il a approuvé le budget de 2014–2015 était de 0,758 euro pour un dollar américain. Le taux de change moyen appliqué par les Nations Unies/l'OMS en 2014 s'est élevé à 0,751 euro pour un dollar américain. Ainsi en 2014 aucun frais budgétaire dû à un réajustement monétaire n'a affecté la réserve autorisée par la Résolution du Conseil de Direction GC/55/R10.

8. Au total, un budget de 0,210 million € a été affecté au titre de la Réserve du Directeur pour le développement en 2014, afin de financer de nouvelles initiatives et poursuivre des études en cours qui nécessitaient des ressources complémentaires pour assurer leur bonne exécution. Ce fonds a été attribué aux sections des programmes scientifiques suivants :

Etiologie du cancer	(Section 3)	125 000
Mécanismes de la cancérogenèse	(Section 4)	47 000
Prévention du cancer	(Section 5)	20 000
Méthodologie et outils de recherche	(Section 7)	18 000
		<hr/>
		210 000 €

b) Fonds de roulement (WCF)

9. Le niveau autorisé du Fonds de roulement au 1^{er} janvier 2014 s'élevait à 3,292 millions € et aucun mouvement n'est intervenu en 2014.

c) Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

10. Le solde du Fonds au 31 décembre 2014 s'élevait à 10,695 millions €. Il inclut le solde du fonds des contributions non inscrites au budget, soit 1,330 million € et plus de 2,500 millions d'euros de réservations, à savoir les dépenses autorisées par le Conseil de Direction mais non encore engagées, réparties comme suit :

- 0,250 million € – pour le financement du budget-programme 2015 (GC/55/R10)
- 0,250 million € – réserve pour les fluctuations du taux de change en 2015 (GC/55/R10)
- 0,346 million € – dispositif de financement d'urgence pour 2015 (GC/47/R7)
- 0,839 million € – solde de réserve pour le programme des publications (GC/55/R15)
- 0,329 million € – solde de réserve pour l'équipement scientifique (GC/55/R16, GC/56/R13)
- 0,358 million € – aide à la mise en place des normes IPSAS (GC/55/R17, GC/56/R14)
- 0,133 million € – aide pour le 50^e anniversaire du CIRC (GC/56/R11)

11. Au cours de l'année 2014, les principales entrées de fonds du GCSF ont été :

- 0,677 million € – huitième versement de la Fédération de Russie, conformément à la Résolution GC/48/R3
- 0,795 million € – produits des ventes des publications
- 0,744 million € – contribution statutaire 2014 non inscrite au budget provenant des nouveaux Etats participants, à savoir le Brésil et le Qatar

12. Des informations plus détaillées sur le statut du Fonds sont fournies dans les Notes afférentes aux états financiers et dans un document d'information qui a été préparé en vue de la réunion du Conseil de Direction de mai 2015 et qui indique en détail le solde non engagé du Fonds ainsi que les prévisions.

d) Compte des Contributions volontaires

13. Le Compte des Contributions volontaires comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions.
14. Au cours de l'année 2014, le total des produits du Compte des Contributions volontaires s'est élevé à 10,874 millions € net de l'augmentation nette de la provision pour dépréciation des comptes clients ainsi que de la perte approuvée sur créance irrécouvrable sur les contributions à objet spécifié.
15. En accord avec l'autorisation permanente accordée dans la Résolution GC/55/R23 et les conditions précisées dans les accords signés, le produit des intérêts, d'un montant total de 0,011 million € a été réparti en 2014 entre les contributions volontaires à objet spécifié.
16. Les dépenses opérationnelles totales du Compte des Contributions volontaires se sont élevées à 12,625 millions €, dont 12,490 millions € issues des contributions à objet spécifié.
17. Le solde de ce fonds au 31 décembre 2014 était de 9,407 millions €, dont 9,163 millions € sont issus de contributions à objet spécifié. Il comprend les créances (c'est-à-dire les produits qui ont été comptabilisés mais dont le paiement n'a pas été reçu) d'un montant de 6,159 millions €.
18. De plus, les produits se rattachant à des exercices futurs sont comptabilisés dans les produits différés dont le montant s'élève à 6,493 millions €, la totalité étant liée aux contributions volontaires à objet spécifié.

e) Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme

19. Au 31 décembre 2014, ce compte avait un solde de 3,387 millions €, reflétant une augmentation de 0,229 million € par rapport à la période précédente.

f) Etats participants – Autres

20. Ce compte présente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial. Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles (PP&E). Le Fonds à caractère spécial inclut les passifs non inscrits au budget au titre des avantages du personnel résultant de la mise en œuvre de la norme IPSAS 25.

21. En 2014 un montant total de 0,141 million € correspondant aux nouvelles publications a été capitalisé. Les publications distribuées ont une valeur de 0,075 million €, et celle des publications détruites/ajustées s'élève à 0,021 million €, ce qui aboutit à un solde de 0,352 million € en fin d'exercice.
22. Depuis le 1^{er} janvier 2010, le CIRC amortit l'ensemble de ses immobilisations corporelles dont la valeur d'acquisition est égale ou supérieure à 3000€, dans le cadre de la mise en œuvre des normes IPSAS. La valeur capitalisée des nouvelles immobilisations corporelles acquises en 2014 s'est élevée à 0,509 million €. Les charges d'amortissement 2014 s'élèvent à 0,768 million €. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles au 31 décembre 2014 s'élève à 3,225 millions €.
23. Comme décrit dans la Note 5.3 des états financiers, le passif au titre des avantages du personnel s'élevait, au 31 décembre 2014, à un total de 31,481 millions € dont 27,932 millions € non inscrits au budget. L'augmentation du passif est causée par la dévaluation de l'euro par rapport au dollar qui a eu pour conséquence une perte de change non réalisée de 3,101 millions €. Pour combler ce déficit, une augmentation progressive des contributions pour le fonds de l'Assurance-maladie du personnel (SHI) a été programmée, en ligne avec le plan mis en place par l'OMS.
24. Au 31 décembre 2014, ce fonds avait un solde de 24,355 millions €.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

LETTRE D'ENVOI

9 avril 2015

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de présenter au Conseil de Direction le rapport et l'opinion des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre international de Recherche sur le Cancer, pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Je tiens à rappeler toute ma gratitude à l'Assemblée mondiale de la Santé pour l'honneur et le privilège d'être Commissaire aux comptes pour l'OMS et ses entités non consolidées.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Heidi L. Mendoza
Administratrice,
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

Madame, Monsieur le Président
du Conseil de Direction
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

9 avril 2015

Dr Wild,

**RAPPORT DE LA COMMISSAIRE AUX COMPTES AU CONSEIL DE DIRECTION
SUR LES OPERATIONS FINANCIERES DU CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE
SUR LE CANCER (CIRC) POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014**

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport ci-joint que vous voudrez bien transmettre au Conseil de Direction du CIRC. Les points importants abordés dans le rapport ont été communiqués aux services concernés du CIRC.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour l'aide et l'esprit de coopération dont j'ai bénéficié pendant toute la durée de mon mandat.

Veillez agréer, Dr Wild, l'expression de mes sentiments distingués.

Heidi L. Mendoza
Administratrice,
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

Dr C.P. Wild
Directeur
Centre international de Recherche sur le Cancer
150 Cours Albert Thomas
69372 Lyon Cedex
France

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDEPENDANT

A l'attention du :

Conseil de Direction du Centre international de Recherche sur le Cancer

Rapport sur les états financiers

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints du Centre international de Recherche sur le Cancer, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014, l'état de la performance financière, l'état des variations de l'actif net/situation nette, le tableau des flux de trésorerie, l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels ainsi que les notes relatives aux états financiers.

Responsabilité de la Direction à l'égard des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne relatifs à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers afin qu'ils soient exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles résultent d'une fraude ou d'une erreur ; le choix et l'application de politiques comptables appropriées ; et l'établissement d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances du moment.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification. Nous avons mené notre vérification selon les Normes internationales de vérification des comptes publiées par l'*International Auditing and Assurance Standards Board*. Ces normes exigent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers.

Une vérification des comptes consiste à effectuer des procédures permettant d'obtenir des indications probantes concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du Commissaire aux comptes, y compris l'évaluation des risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le vérificateur prend en compte le contrôle interne relatif à la préparation et à la présentation fidèle des états financiers de l'entité afin de définir des procédures de vérification appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Une vérification des comptes comporte également l'évaluation de la pertinence des principes comptables utilisés et le caractère raisonnable des estimations comptables réalisées par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation des états financiers dans son ensemble.

Nous pensons que les indications probantes recueillies sont suffisantes et appropriées pour servir de base à notre avis sur la vérification des comptes.

Avis

A notre avis, ces états financiers présentent une image fidèle, à tous les égards, de la situation financière du Centre international de Recherche sur le Cancer au 31 décembre 2014, ainsi que de l'état de sa performance financière, de l'état des variations de l'actif net/situation nette, du tableau des flux de trésorerie, et de l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels selon les normes IPSAS en vigueur.

Rapport sur les autres obligations juridiques et réglementaires

En outre, les opérations du Centre international de Recherche sur le Cancer qui ont retenu notre attention ou que nous avons testées dans le cadre de notre vérification étaient, à notre avis, à tous les égards, conformes au Règlement financier et aux Règles de gestion financière de l'OMS.

Conformément à l'article XIV des Règles de Gestion financière nous avons également soumis un rapport détaillé portant sur notre vérification du CIRC.

Heidi L. Mendoza
Administratrice
Commission de vérification,
République des Philippines,
Commissaire aux comptes

Quezon City, Philippines
Le 9 avril 2015

Centre international de Recherche sur le Cancer



**Organisation
mondiale de la Santé**

CERTIFICATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

Les états annexés, numérotés de I à V, ainsi que les notes concernant ces états financiers et les tableaux 1 à 3, sont approuvés.

M. David Allen
Directeur de l'Administration et des Finances

Dr Christopher P. Wild
Directeur du CIRC

ETATS FINANCIERS

ETAT I – Etat de la situation financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
État de la situation financière			
Au 31 décembre 2014			
(en euros)			
	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
ACTIFS	Note 4		
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.1	24 048 418	24 354 572
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	12 718 542	10 995 407
Créances relatives au personnel	4.3	116 175	120 440
Charges constatées d'avance	4.4	388 678	473 480
Intérêts à recevoir	4.5	1 720	126 702
Stocks	4.6	352 260	307 496
Total actifs courants		37 625 793	36 378 097
Actifs non courants			
Contributions à recevoir et autres créances	4.2	3 448 951	4 150 175
Immobilisations corporelles	4.7	3 224 914	3 483 233
Total des actifs non courants		6 673 865	7 633 408
TOTAL ACTIFS		44 299 658	44 011 505
PASSIFS	Note 5		
Passifs courants			
Contributions statutaires reçues en avance	5.1	523 486	25 260
Fournisseurs et charges à payer	5.2	979 675	1 984 436
Avantages du personnel	5.3	1 224 898	1 090 294
Produits différés	5.4	3 043 676	3 916 304
Total passifs courants		5 771 735	7 016 294
Passifs non courants			
Avantages du personnel	5.3	30 255 932	25 586 788
Produits différés	5.4	3 448 951	4 150 175
Total passif non courants		33 704 883	29 736 963
TOTAL PASSIFS		39 476 618	36 753 257
ACTIFS NETS/SITUATION NETTE	Note 6		
Fond			
Budget ordinaire	6.1	2 382 186	441 103
Contributions volontaires	6.2	9 406 955	11 032 480
Fonds de roulement	6.3	3 291 750	3 291 750
Autres fonds du CIRC			
Fonds spécial du Conseil de Direction (FSCD)	6.4	10 694 950	9 187 411
Compte spécial pour les Dépenses d'Appui au programme	6.5	3 386 868	3 157 694
États participants - Autres	6.6	(24 354 540)	(19 874 341)
Fond de Dépôt	6.7	14 871	22 151
SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		4 823 040	7 258 248
SOLDE TOTAL DES PASSIFS ET SOLDE TOTAL DE L'ACTIF NET/SITUATION NETTE		44 299 658	44 011 505

ETAT II – Etat de la performance financière

Centre international de Recherche sur le Cancer			
Etat de la performance financière			
Exercice clos le 31 décembre 2014			
(en euros)			
	Notes	exercice clos le 31 décembre 2014	exercice clos le 31 décembre 2013
PRODUITS	Note 7		
Contributions statutaires	7.1, 9	21 160 171	21 847 901
Contributions volontaires	7.2, 9	10 874 356	9 953 723
Activités génératrices de produit	7.3	795 227	764 016
Autres produits d'exploitation	7.4	78 621	40 086
Fonds de dépôt	7.5	12 650	12 850
Produits financiers	7.6, 9	272 795	489 616
Total des produits		33 193 820	33 108 192
CHARGES	Note 8		
Charges de personnel	8.1	20 015 492	17 364 468
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	1 454 940	1 670 057
Boursiers	8.3	2 333 899	2 201 328
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	750 006	752 522
Recherche et autres accords	8.5	4 308 371	4 109 638
Gestion des achats et autres charges d'exploitation diverses	8.6, 9	3 812 600	4 479 137
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7	96 089	100 344
Amortissement	8.8	767 504	612 553
Perte de change nette	8.9	2 068 072	411 507
Charges financières	8.10, 9	22 055	28 307
Total des charges		35 629 028	31 729 861
Surplus (déficit) net pour l'exercice financier		(2 435 208)	1 378 331

ETAT III – Etat des variations de l'actif net/situation nette

Centre international de Recherche sur le Cancer				
État des variations de l'actif net/situation nette				
Exercice clos le 31 décembre 2014				
(en euros)				
	Notes	Solde au 31 décembre 2013	Variations 2014	Solde au 31 décembre 2014
Fond				
Non soumis à restrictions (Etats participants)				
Budget ordinaire	6.1	441 103	1 941 083	2 382 186
Fonds de roulement	6.3	3 291 750		3 291 750
Autres fonds du CIRC	6.4-6.6	(7 529 236)	(2 743 486)	(10 272 722)
Total non soumis à restrictions (Etats participants)		(3 796 383)	(802 403)	(4 598 786)
Soumis à restrictions				
Contributions volontaires	6.2	11 032 480	(1 625 525)	9 406 955
Fonds de dépôt	6.7	22 151	(7 280)	14 871
Total soumis à restrictions		11 054 631	(1 632 805)	9 421 826
Total actif net/situation nette		7 258 248	(2 435 208)	4 823 040

ETAT IV – Tableaux des flux de trésorerie

Centre international de Recherche sur le Cancer

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2014

(en euros)

	Notes	Au 31 décembre 2014	Au 31 décembre 2013
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Surplus (déficit) net pour l'exercice		(2 435 208)	1 378 331
Amortissement	8.8	767 504	612 553
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances		(1 723 135)	(1 397 253)
(Augmentation) diminution des créances relatives au personnel		4 265	6 628
(Augmentation) diminution des charges constatées d'avance		84 802	(134 218)
(Augmentation) diminution des intérêts à recevoir		124 982	255 774
(Augmentation) diminution des stocks		(44 764)	(14 437)
(Augmentation) diminution des contributions à recevoir et autres créances, non courantes		701 224	649 262
Augmentation (diminution) des contributions statutaires reçues en avance		498 226	25 260
Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer		(1 004 761)	509 915
Augmentation (diminution) des avantages du personnel, passifs courants		134 604	(19 477)
Augmentation (diminution) des produits différés, passifs courants		(872 628)	1 075 256
Augmentation (diminution) des passifs non courants		3 967 920	(123 823)
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie issus des activités opérationnelles		203 031	2 823 771
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
(Augmentation) diminution des immobilisations corporelles		(509 185)	(761 436)
Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie		(306 154)	2 062 335
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice		24 354 572	22 292 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	4.1	24 048 418	24 354 572

ETAT V – Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Centre international de Recherche sur le Cancer								
Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Crédits ouverts - budget ordinaire 2014)								
Exercice clos le 31 décembre 2014								
<i>(en euros)</i>								
Affectation	Crédits ouverts du budget-programme 2014			Utilisation du Budget			Solde du budget transféré au FSCD	% utilisation
	Approuvé par le Conseil de Direction 2014	Virements (Règlement financier du CIRC, para 3.3)	Crédits définitifs	Charges 2014	Réservations 2014	Total des utilisations		
1. Organes délibérants	90 000	-	90 000	81 368	1 223	82 591	7,409	0.41%
2. Programme scientifique	15 622 140	-	15 622 140	13 363 527	285 639	13 649 166	1,972,974	68.28%
3. Services généraux et d'appuis	4 276 944	-	4 276 944	4 162 003	32 058	4 194 061	82,883	20.98%
TOTAL	19 989 084		19 989 084	17 606 898	318 920	17 925 818	2,063,266	89.68%
RAPPROCHEMENT (voir note 10)								
TOTAL DES CHARGES SELON L'ETAT V				17 606 898				
a) Différences temporaires:								
Dépense du budget ordinaire pour d'autres périodes				372 416				
b) Différences de bases:								
Activités du fond commun				213 555				
Autre utilisation du budget non régulier				17 436 159				
Sous total				17 649 714				
TOTAL DES CHARGES DE L'ETAT II				35 629 028				

NOTES AFFERENTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1: Entité présentant les états financiers

Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) est le Centre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) spécialisé dans le cancer et créé par l'Assemblée mondiale de la Santé (AMS) en 1965 par la Résolution WHA18.44. Le CIRC a son siège à Lyon en France.

L'objectif du CIRC est de promouvoir la collaboration internationale dans la recherche sur le cancer. Le Centre est interdisciplinaire, et réunit des compétences dans les disciplines de laboratoire, en épidémiologie et en biostatistique pour identifier les causes du cancer, qui permettront d'adopter des mesures préventives afin de réduire le fardeau et les souffrances liés à la maladie. Une caractéristique importante du CIRC est son expertise dans la coordination de la recherche entre différents pays et différentes organisations : son rôle indépendant, en tant qu'organisation internationale, favorise cette activité. Le Centre porte un intérêt particulier à la conduite de recherches dans des pays à ressources faibles et moyennes par le biais de partenariats et de collaborations avec les chercheurs de ces régions.

Les données financières du CIRC ne sont pas consolidées dans le rapport financier de l'OMS. Selon IPSAS 6 "Etats financiers consolidés et comptabilisation des entités contrôlées" qui permet de déterminer quelles entités devraient être consolidées au sein d'une organisation économique, le CIRC ne remplit pas les conditions d'une consolidation au sein de l'OMS car le CIRC détient ses propres instances de Direction et n'est pas soumis à l'Assemblée mondiale de la Santé.

Les états financiers n'incluent que les opérations du CIRC, qui ne possède pas de filiales ou intérêts dans des entités associées ou des entités contrôlées conjointement.

Note 2: Base de préparation et de présentation

2.1 Normes comptables

Les Etats financiers du CIRC pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été préparés sur la base de la comptabilité d'exercice conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Les états financiers ont été établis selon la convention sur le coût historique et selon le principe de continuité d'activité.

2.2 Règles financières

Ces états financiers ont également été préparés selon le Règlement financier du CIRC et les Règles de gestion financière de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) incluant un exercice annuel du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre.

2.3 Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation des Etats financiers du CIRC est l'euro. Les transactions effectuées dans une autre monnaie que l'euro sont converties en euros au taux de change opérationnel des Nations Unies (UNORE) en vigueur à la date de la

transaction. Les actifs et les passifs exprimés dans d'autres monnaies que l'euro sont convertis en euros au taux UNORE du jour de clôture de l'exercice. Les gains ou les pertes qui s'ensuivent sont comptabilisés dans l'Etat de la performance financière.

2.4 Etats financiers

a. Conformément à la norme IPSAS 1, un jeu complet d'Etats financiers a été préparé comme suit :

- Etat de la situation financière (Etat I)
- Etat de la performance financière (Etat II)
- Etat des variations de l'actif net/situation nette (Etat III)
- Tableau des flux de trésorerie (Etat IV)
- Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V)
- Notes, comprenant un résumé des principales normes comptables, une explication des Etats financiers, des informations sur les ajustements des soldes d'ouverture et d'autres informations importantes.

Le tableau des flux de trésorerie est préparé selon la méthode indirecte.

De plus, les tableaux suivants ont été préparés pour apporter des informations supplémentaires aux Etats financiers ci-dessus :

- Etat de la performance financière, par fonds principaux (Tableau 1)
- Etat de la performance financière, par autres fonds (Tableau 2)
- Statut du recouvrement des contributions des Etats participants (Tableau 3)

Note 3: Principales méthodes comptables

3.1 Comptes de créance

Les contributions à recevoir et autres créances courantes sont enregistrées à leur valeur de réalisation estimée. Celles-ci comprennent les contributions à recevoir sous forme de contributions statutaires, contributions volontaires à objet spécifié et autres types de créances. Les contributions à recevoir et autres créances sont classées comme non courantes si les créances sont dues plus d'un an après la date de clôture de l'exercice.

- a) *Contributions statutaires.* Les contributions statutaires des Etats participants sont dues au 1^{er} janvier de chaque année. Les contributions statutaires sont comptabilisées annuellement, en début d'année, conformément aux contributions approuvées par le Conseil de Direction. Une provision est créée pour les contributions statutaires non versées depuis plus de deux ans après l'échéance ou pour tout autre montant rééchelonné. La provision pour contribution statutaire est reprise lorsque la source de ce financement intérimaire est remboursée. Conformément au paragraphe 5.3 de l'Article V du Règlement financier du CIRC, dans l'attente des contributions annuelles statutaires au budget, les crédits peuvent être temporairement financées par le Fonds de Roulement, ou, si le solde du Fonds de Roulement ne le permet pas, par un

emprunt interne à d'autres sources de trésorerie du Centre, à l'exception du Fonds de Dépôt.

- b) *Contributions volontaires à objet spécifié.* Les créances sont comptabilisés sur la base d'un accord contractuel ente le CIRC et les donateurs. Les contributions à recevoir qui restent impayées 365 jours après la date d'échéance sont revues et une provision pour créances douteuses est établie pour celles jugées douteuses.
- c) *Autres créances.* Concernant les autres types de créances, une provision est créée après mise en évidence du caractère douteux de cette créance et après plus de 365 jours impayés.

3.2 Stocks

Le CIRC comptabilise les publications dans le cadre de ses stocks. Les stocks de publications du CIRC étaient auparavant présentés dans les états financiers de l'OMS et ont été exclus des états financiers de l'OMS en 2013 suite à une recommandation des commissaires aux comptes.

Les stocks de publications du CIRC sont détenus à des fins de distribution à un coût nul ou symbolique et ils sont donc évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement courant (IPSAS 12, paragraphe 17). Le coût des publications publiées entre 2010 et 2013 est valorisé sur la base du coût réel d'impression tandis que le coût des publications publiées avant 2010 est valorisé sur la base du coût moyen d'impression par page des publications publiées entre 2010 et 2013. Lorsque les informations manquent pour déterminer le coût, tel que pour les publications des années 90 et pour lesquelles il n'y a plus de stock à la clôture, un coût nominal de 1 euro est appliqué.

La valeur comptable des stocks est déterminée en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. Lorsque les stocks sont vendus, échangés ou distribués, leur valeur comptable est reconnue en charge.

3.3 Immobilisations corporelles

Cette catégorie comprend les bâtiments, équipements et aménagement, le matériel de laboratoire et de bureau ainsi que les véhicules à moteur appartenant au CIRC.

Le CIRC comptabilise les immobilisations corporelles depuis 2010. Lors de la première comptabilisation, les immobilisations, à l'exception des bâtiments, acquises avant le 1^{er} janvier 2010 étaient portées aux dépenses à la date d'achat et n'étaient pas comptabilisées comme des actifs.

Les bâtiments comptabilisés dans le solde d'ouverture du 1^{er} janvier 2010 sont le Sasakawa Memorial Hall (mai 1988), le Centre de Ressources biologiques (novembre 1995) et le bâtiment Latarjet (novembre 2000). Le bâtiment principal du CIRC, la Tour, ainsi que le terrain sont propriété de la Ville de Lyon et n'apparaissent donc pas dans les immobilisations corporelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les immobilisations corporelles dont la valeur dépasse 3000€ sont comptabilisées comme actifs non courants dans l'Etat de la situation financière. Elles

sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient acquises par une opération sans contrepartie, auquel cas elles sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leurs coûts historiques dont on déduit l'amortissement et les dépréciations. Toutes les immobilisations corporelles du Centre sont des actifs non générateurs de trésorerie.

L'amortissement est appliqué aux immobilisations corporelles afin de diminuer leur valeur ou leur valeur résiduelle tout au long de leur durée de vie utile en appliquant la méthode d'amortissement linéaire, sauf pour le terrain (s'il y a lieu) qui n'est pas soumis aux amortissements.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est présentée ci-dessous :

Type d'immobilisation	Durée de vie utile estimée (années)
Bâtiments	40
Équipement et aménagement	8
Véhicules à moteur	5
Matériel de laboratoire	5
Matériel de bureau	3

3.4 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont les biens immatériels que le CIRC possède. Les actifs incorporels dont la valeur excède le seuil préétabli de 75 000€ sont estimés à leur coût historique moins leur amortissement cumulé et leur perte de valeur. L'amortissement des actifs incorporels est déterminé sur leur durée de vie utile estimée, selon la méthode linéaire. La durée de vie utile estimée des actifs incorporels est présentée ci-dessous :

Classes d'actifs incorporels	Méthode d'amortissement	Durée de vie utile estimée (en années)
Logiciels achetés	Linéaire	3
Logiciels développés en interne	Linéaire	3
Licences et droits	Linéaire	3

Les immobilisations incorporelles du CIRC sont supposées avoir une valeur résiduelle de zéro car les immobilisations incorporelles ne sont pas vendues ou transférées à la fin de la durée de vie utile.

3.5 Baux

Un bail est l'accord par lequel le bailleur donne au preneur pour un paiement ou une série de paiements le droit d'utiliser un actif pendant une période déterminée. En général, on distingue deux types de bail : les contrats de location-financement et les baux d'exploitation.

Un contrat de location-financement est une opération qui, en substance, transfère tous les risques et avantages découlant de la propriété d'un bien. Le titre de propriété n'est pas nécessairement transmis. Si le contrat de location est spécifiquement un contrat de location-financement, le CIRC doit reconnaître un actif et un passif :

- L'actif correspond au droit de faire usage du bien pendant la durée du contrat de location. Ce bien sera amorti au cours de sa vie utile.
- Le passif représente le montant minimal des versements locatifs que le CIRC doit payer au propriétaire/bailleur.

Un bail d'exploitation est un bail qui n'est pas un contrat de location-financement. Il n'est pas considéré comme un actif ; les paiements au propriétaire/loueur sont comptabilisés comme des loyers et sont comptabilisés en charge.

3.6 Dettes et charges à payer

Les dettes à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou aux services qui ont été fournis et facturés mais dont le paiement n'a pas encore été effectué.

Les charges à payer sont des passifs financiers liés aux biens ou services qui ont été délivrés et fournis au Centre au cours de l'exercice mais qui n'ont pas encore été facturés.

3.7 Produits différés

Les produits différés constituent un engagement juridiquement contraignant entre le Centre et ses donateurs. Les produits différés sont reconnus lorsque 1) un engagement contractuel écrit est établi par les deux parties, à savoir le Centre et ses donateurs, et 2) lorsque les fonds sont budgétés et dus dans un exercice futur. Les produits différés sont considérées comme non courants s'ils sont dus plus d'un an après la date de clôture.

3.8 Avantages du personnel

Les avantages du personnel du CIRC comprennent les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi, les autres avantages à long terme et les indemnités de fin de contrat de travail.

a) Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme sont ceux qui sont réglés dans les douze mois suivant la date de clôture de l'exercice. Ils sont calculés à partir de leur valeur nominale sur la base de droits acquis au taux de rémunération du moment. Ils comprennent les avantages pour un premier emploi dans le Centre (prime d'affectation), les avantages ordinaires mensuels (salaires, primes), les absences et congés rémunérés (congés annuels, congé de maladie, congé maternité/paternité/d'adoption) et d'autres avantages à

court terme (allocation pour frais d'études des enfants, remboursement d'impôts). Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. Ils sont considérés comme des passifs courants.

b) Les avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent la caisse de retraite et l'Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI), à verser après l'achèvement du contrat. Les régimes sont définis soit comme des régimes à cotisations déterminées soit comme des régimes à prestations déterminées. En ce qui concerne les régimes à cotisations déterminées, les obligations pour chaque exercice sont déterminées par les montants des contributions pour cette période. Aucune hypothèse actuarielle n'est requise pour mesurer les obligations ou les charges. Les avantages sociaux du personnel postérieurs à l'emploi sous la forme de régimes à prestations déterminées sont mesurés à la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées ajustées des pertes et gains actuariels non comptabilisés et des coûts de service passés non comptabilisés.

CCPPNU : Le CIRC est une organisation membre de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU). Cette Caisse a été instaurée par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de fournir au personnel des avantages sociaux notamment en matière de retraite, en cas de décès, de handicap et autres avantages au personnel. La Caisse commune est un régime de pension à prestations déterminées inter-entreprises. Le CIRC, tout comme les autres organisations membres de cette caisse, n'est pas en mesure d'établir sa part de la situation financière et des performances du régime avec une fiabilité suffisante à des fins comptables. De ce fait, le Centre comptabilise ce régime de retraite comme un régime à cotisations déterminées, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25.

La contribution du Centre à la CCPPNU est composée de sa contribution mandatée au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que de toute part d'un déficit actuariel, selon l'Article 26 du Règlement du Fonds. Les sommes nécessaires pour combler cet éventuel déficit ne sont dues que lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué les dispositions de l'Article 26, après avoir constaté qu'une évaluation du bilan actuariel du Fonds justifie que le déficit soit comblé, à la date de l'évaluation. À la date de rédaction de ce rapport, l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas invoqué cette disposition.

ASHI : Assurance-maladie du Personnel après cessation de service (ASHI) – Le Fonds d'assurance-maladie du personnel couvre les membres du personnel de l'OMS, les membres à la retraite et leurs ayants-droit. Le Fonds est administré par le Siège de l'OMS et financé par les contributions versées par les participants (1/3) et par l'Organisation (2/3). La valeur du passif du Centre envers les employés concernant ASHI est donnée par l'OMS en fin d'année sur la base d'une évaluation menée par des actuaires indépendants.

c) Autres avantages du personnel à long terme

Les autres avantages du personnel à long terme sont à verser après la cessation de contrat et sont prévus d'être réglés plus de douze mois après la date de clôture, tels que les allocations de voyage et de rapatriements et les départs pour raison de santé. Ils sont considérés comme des passifs non courants. La valeur des avantages du personnel du CIRC est estimée par des actuaires indépendants.

d) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat comprennent en général les indemnités de départ volontaire (suppression de poste, allocation de fin de service et séparation d'un commun accord) et sont prévues d'être réglées dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice. Elles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées.

3.9 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont constituées en vue de passifs et de charges futurs lorsque le CIRC a une obligation légale ou constructive actuelle résultant d'événements passés et pour lesquels il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation.

Les autres engagements ne remplissant pas les critères d'un passif sont communiqués dans les notes afférentes aux Etats financiers sous la forme de passifs éventuels, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du CIRC.

3.10 Produits

Le Centre perçoit des produits de différentes sources qui peuvent être classés selon les huit catégories suivantes.

- a. *Contributions statutaires des Etats Participants.* Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en accord avec les contributions approuvées par le Conseil de Direction.
- b. *Contributions statutaires des nouveaux Etats participants.* Produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget des nouveaux Etats participants, basés sur l'augmentation progressive des contributions, conformément au règlement financier du CIRC, Article IV.4.3, et à la Résolution GC/37/R9 ainsi qu'au mode de calcul des contributions décrit dans la Résolution GC/15/R9.

En application de l'article V.5.5 du Règlement financier du CIRC, les contributions non inscrites au budget des nouveaux Etats participants sont créditées au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Un montant de 34 650€ (ou US\$ 50 000 au taux de 0,693), prélevé de la première contribution versée par chaque nouvel Etat participant, est transféré au Fonds de Roulement, conformément à la Résolution GC/5/R14.

- c. *Contributions volontaires.* Les produits des contributions volontaires peuvent être des contributions à objet spécifié ou des contributions sans objet spécifié. Les contributions à objet spécifié sont expressément affectées par le donateur au financement de projets particuliers tandis que les contributions sans objet spécifié ne sont pas assorties de conditions et sont soumises aux résolutions du Conseil de Direction.

Le CIRC considère que bien qu'il existe des restrictions à l'usage des contributions volontaires à objet spécifié, ces restrictions ne correspondent pas à la définition d'une condition, telle qu'elle est décrite par la norme IPSAS 23.

Les produits faisant partie des contributions volontaires à objet spécifié sont comptabilisées lorsqu'un contrat est signé par le CIRC et les donateurs. Les produits des contributions volontaires sans objet spécifié sont comptabilisés à la réception des dons.

- d. *Activités génératrices de produits.* Les produits proviennent de la vente des publications du CIRC et sont comptabilisées à la juste valeur de la contrepartie reçue. Ces produits sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

Ces publications sont destinées à une diffusion à but non lucratif, et la vente de ces publications ne fait pas partie des activités ordinaires du CIRC. Ces publications sont mises en vente par l'OMS, selon l'accord du 1^{er} avril 2011.

- e. *Autres produits opérationnels.* Les autres produits opérationnels sont comptabilisés lorsque les biens ou services sont reçus. Ils comprennent la vente d'équipement et de matériels ainsi que les économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs.
- f. *Fond de dépôt.* Les frais versés par les membres du personnel suivant un cours de langue sont comptabilisés en tant que fonds de dépôt. Ils sont utilisés pour financer en partie les salaires des professeurs. Les produits sont comptabilisés à la juste valeur de la contrepartie reçue.
- g. *Produits correspondant à la prestation de services.* Ces produits comprennent le coût des dépenses d'appui au programme collecté au taux normal de 13% des contributions volontaires à objet spécifié, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière du CIRC/OMS (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé WHA34.17). Ils sont enregistrés mensuellement sur la base des dépenses engagées réelles. Afin d'éviter une double comptabilisation, les produits et l'équivalent des dépenses sont éliminés, comme le montre le Tableau 1.
- h. *Contributions en nature.* Les contributions en nature adressées au CIRC sont, le cas échéant, enregistrées en tant que biens reçus. Elles sont comptabilisées à la fois

comme produit et comme charge au sein des contributions volontaires. Une évaluation est pratiquée sur chaque don pour garantir que l'enregistrement corresponde à une juste valeur marchande. Les dons d'immobilisations corporelles sont valorisés à leur juste valeur marchande et comptabilisés en immobilisations et produits.

3.11 Charges

Les charges sont comptabilisées sur la base d'une comptabilité d'engagement, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, c'est-à-dire à la livraison des biens ou à la prestation des services incluant que le CIRC devienne propriétaire desdits biens ou services ou que ces derniers aient été délivrés de manière satisfaisante.

Une réservation de fonds représente un engagement ferme ou une obligation liée à des biens ou des services qui n'ont pas été reçus. Ces réservations n'apparaissent pas dans l'Etat de la performance financière mais sont présentés dans l'Etat de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels pour l'exercice financier faisant partie de l'Etat V.

3.12 Comptabilité par fonds

La comptabilité par fonds est une méthode qui sépare les ressources en catégories (les fonds), ce qui permet l'identification à la fois de leur source et de leur utilisation. Les fonds permettent une meilleure comptabilisation des produits et des charges. Le Centre dispose de six fonds : le Budget ordinaire, le Fonds de Roulement, le Fonds spécial du Conseil de Direction, le Compte des Contributions volontaires (donations à objet spécifié ou à objet non spécifié) et le Fonds de dépôt.

Tout virement entre fonds qui résulterait en une duplication de produits et/ou de charges est éliminé lors de la consolidation de tous les fonds. Les transferts intra fonds, tels que ceux réalisés pour les Dépenses d'Appui au Programme au sein des Contributions Volontaires sont eux aussi éliminés.

Les types de fonds sont détaillés ci-dessous.

- a. *Budget Ordinaire (RB)*. Ce terme désigne le fonds général destiné aux dépenses relatives aux services administratifs et aux activités permanentes du Centre, tel que défini dans le Règlement financier du CIRC, Article 5.1. Le fonds est financé par les contributions annuelles des Etats participants et par d'autres sources éventuelles approuvées par le Conseil de Direction. En attente de la contribution statutaire annuelle au Budget ordinaire, des crédits budgétaires peuvent être temporairement financés par le Fonds de Roulement.
- b. *Fonds de Roulement (WCF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.2 du Règlement financier du CIRC. Les produits du fonds de roulement proviennent des contributions statutaires des nouveaux Etats participants tels que décrits au paragraphe 3.10b ou de virements du Fonds spécial du Conseil de Direction.

- c. *Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)*. Ce terme désigne le fonds défini à l'Article 5.5 du Règlement financier du CIRC. Le fonds doit être utilisé sur la décision du Conseil de Direction, approuvée au deux tiers de ses membres, à savoir les représentants de chaque Etat participant.
- d. *Contributions Volontaires (VC)*. Ce fonds comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié telles que décrites au paragraphe 3.10c.
- e. *Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)*. Ce compte comprend les produits correspondant à la prestation de services, tels que décrits au paragraphe 3.10g ainsi que les charges de financement de ce fonds.
- f. *Fonds de dépôt (TF)*. Les fonds de dépôt ont été maintenus par le Centre pour financer les cours de langues au profit du personnel, comme décrit au paragraphe 3.10f.
- g. *Etats participants – Autre*. Les comptes suivants sont groupés et présentés dans les états financiers sous *Etats participants – Autre*.
 - *Fonds Commun*. Ce fonds reflète le mouvement des comptes d'actif et passif du CIRC résultant de changements sur les stocks et amortissements.
 - *Fonds à but spécial*. Sont inclus les fonds TQ et TP et le fonds pour l'assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI).

3.13 Comparaison au budget

Le budget et les états financiers au sein du Centre sont préparés sur des bases différentes. Les budgets du Centre sont établis selon une comptabilité de caisse modifiée au lieu d'une comptabilité d'exercice (normes IPSAS). Ils sont aussi biennaux au lieu d'être annuels. Bien que les chiffres annuels soient disponibles, le solde de fonds lors de la première année de l'exercice biennal peut être reporté et utilisé lors de la seconde année.

Le budget du Centre est un budget intégré, ratifié par le Conseil de Direction (GC) lors de l'approbation des différents éléments du Budget ordinaire. Les autres fonds n'ont pas de budgets approuvés.

L'Etat de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé et les montants réels, calculés sur la même base que les montants budgétaires correspondants. Puisque les bases utilisées dans la préparation du budget et des états financiers diffèrent, la Note 9 établit le rapprochement des montants réels présentés dans l'Etat V et des montants réels présentés dans l'Etat de la performance financière (Etat II).

Note 4: Actifs

4.1 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ceci comprend les disponibilités, la trésorerie en dépôt au PNUD, les dépôts bancaires (liquidités, disponibles à tout moment) que le CIRC détient pour tous ses fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de remplir des engagements de trésorerie à court terme, et non à des fins d'investissement ou autres.

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Disponibilités	27 786	14 209
Dépôt au PNUD	111 154	163 032
Dépôts bancaires	23 909 478	24 117 331
Total	24 048 418 €	24 354 572 €

4.2 Contributions à recevoir et autres créances, nettes

Le total des créances, nettes de provisions, s'élève à 16 167 493€ en fin d'exercice. Il comprend les montants à recouvrer des contributions statutaires, des contributions volontaires à objet spécifié et d'autres créances. Le détail des contributions à recevoir et autres créances courantes et non courantes se trouve ci-dessous.

	<u>Courantes</u>	<u>Non courantes</u>	<u>Total</u> <u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Contributions statutaires non versées	3 649 159	676 911	4 326 070	3 032 846
Contributions volontaires à objet spécifié	9 203 036	3 448 951	12 651 987	12 748 849
Autres créances *	914 514		914 514	1 619 978
Total des créances	13 766 709	4 125 862	17 892 571	17 401 673
Moins: Total des provisions	(1 048 167)	(676 911)	(1 725 078)	(2 256 091)
Total des créances	€12 718 542	€3 448 951	€16 167 493	€15 145 582

* Les autres créances comprennent les remboursements d'impôt (452 087€), le remboursement de TVA (459 927€), les créances liées aux redevances et publications (1973€) et les dépôts de fournisseurs (527€).

Total des provisions pour contributions à recevoir et autres créances:

	<u>Courantes</u>	<u>Non-non courantes</u>	<u>Total 31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Solde d'ouverture provisions contributions statutaires	676 913	1 353 824	2 030 737	3 558 027
Solde d'ouverture provisions pour CV à objet spécifié	225 353	0	225 353	1 033 237
Solde d'ouverture provisions pour autres créances	0	0	0	407
Total du solde d'ouverture – début d'exercice	902 266	1 353 824	2 256 090	4 591 671
Plus: Provisions pour contribution statutaire	0	0	0	0
Provision pour CV à objet spécifié	208 623	0	208 623	0
Provision pour autres créances	0	0	0	0
Total des provisions	1 110 889	1 353 824	2 464 713	4 591 671
Moins: Reprise provision contributions statutaires	(676 913)	0	(676 913)	(1 527 289)
Reprise provision pour CV à objet spécifié	(62 722)	0	(62 722)	(807 884)
Reprise provision pour autres créances	0	0	0	(407)
	371 254	1 353 824	1 725 078	2 256 091
Reclassification des provisions	676 913	(676 913)	0	0
Total des provisions - fin d'exercice	€ 1 048 167	€ 676 911	€ 1 725 078	€ 2 256 091

Les provisions susceptibles d'être reprises/utilisées dans les douze mois après la date de clôture sont désignées comme actifs courants. Les actifs non courants sont la part des provisions qui seront reprises/utilisées après les douze premiers mois qui suivent la date de clôture.

4.3 Créances relatives au personnel

Le solde total des créances relatives au personnel s'élève à 116 175€, en diminution nette de 4265€ par rapport à l'exercice précédent. La ventilation par type de créance est la suivante.

	<u>31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Avances sur l'allocation pour frais d'études des enfants	79 312	84 569
Avances concernant les voyages en mission	27 300	27 744
Avances sur salaire	0	7 856
Avances concernant les congés dans les foyers	7 308	0
Autres avances	2 255	271
Total	€ 116 175	€ 120 440

4.4 Charges constatées d'avance

La valeur totale des charges constatées d'avance est 388 678€. Ces charges font référence aux avances de paiement versées aux fournisseurs avant la réception des biens ou des services. Lorsque les biens ou les services sont délivrés, les charges constatées d'avance sont extournées et la charge est comptabilisée. Par ailleurs, les boursiers du CIRC sont payés un mois à l'avance et le paiement de l'allocation de janvier 2015 est inclus dans ce compte.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Charges constatées d'avance – fournisseurs	198 182	284 967
Avances sur allocations de recherche	190 496	188 513
Total	<u>€ 388 678</u>	<u>€ 473 480</u>

4.5 Intérêts à recevoir

La somme de 1720€ représente le montant des intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui n'ont pas été reçus.

4.6 Stocks

La somme de 352 260€ représente la valeur des stocks de publications mis à disposition pour la vente par les Editions de l'OMS en fin d'exercice.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Solde en début d'exercice	307 496	293 059
Additions	140 853	114 781
Distributions	(75 189)	(81 915)
Destructions/ajustements	(20 900)	(18 429)
Solde en fin d'exercice	<u>€ 352 260</u>	<u>€ 307 496</u>

4.7 Immobilisations corporelles, nettes

La valeur des immobilisations corporelles, nettes d'amortissements cumulés en fin d'exercice, est de 3 224 914€. Sont compris les bâtiments propriété du CIRC, les matériels de laboratoire et de bureau, l'équipement et aménagement, et les véhicules à moteur.

	Bâtiments	Equipement de laboratoire	Matériels de bureau et autres	Equipement et aménagements	Véhicules à moteur	Total 31-déc-14	31-déc-13
<i>Coût ou valeur:</i>							
Solde – début exercice	2 906 098	2 402 687	542 236	56 609	112 107	6 019 737	5 258 300
Acquisitions		488 883	18 720		1 582	509 185	761 437
Diminutions		(347 166)				(347 166)	
Solde- fin d'exercice	2 906 098	2 544 404	560 956	56 609	113 689	6 181 756	6 019 737
<i>Amortissements cumulés:</i>							
Solde – début exercice	1 288 217	947 564	251 734	20 997	27 992	2 536 504	1 923 950
Dotations pour l'exercice	72 654	527 466	134 449	7 078	25 857	767 504	612 554
Reprises		(347 166)				(347 166)	
Solde – fin d'exercice	1 360 871	1 127 864	386 183	28 075	53 849	2 956 842	2 536 504
<i>Valeur nette comptable:</i>							
Début d'exercice	1 617 881	1 455 123	290 502	35 612	84 115	3 483 233	3 334 350
Fin d'exercice	€1 545 227	1 416 540	174 773	28 534	59 840	3 224 914	3 483 233

Note 5: Passifs

5.1 Contributions reçues en avance

Le montant total de 523 486€ représente les contributions volontaires à objet spécifié reçues de la part de donateurs avant la réception d'un engagement contractuel signé (41 918€) ainsi que la contribution statutaire 2015 du Qatar non inscrite au budget et reçue en avance (481 568€).

5.2 Dettes et charges à payer

Le montant total en fin d'exercice s'élève à 979 675€ et se compose uniquement de passifs courants. Les charges de personnel ci-dessous comprennent les salaires à payer, les dettes envers l'association du personnel et les paiements (comme les remboursements de voyages ou de frais et les allocations) versés au personnel/personnel temporaire/boursiers.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Remboursements aux donateurs en attente	21 147	39,290
Personnel/Assistants /boursiers	39 135	61 129
Fournisseurs	45 490	750 583
Charges à payer	873 903	1 133 434
Total	€ 979 675	€ 1 984 436

5.3 Avantages du personnel

Les avantages du personnel, s'élevant à 31 480 830€, incluent les salaires à payer, les avantages à court terme, les avantages du personnel après cessation de service (assurance-maladie du personnel – ASHI) et d'autres avantages sociaux à long terme. Ce montant comprend des passifs non inscrits au budget pour un total de 27 931 714€.

L'évaluation des avantages sociaux à court terme a été faite par le Centre ; l'évaluation de l'assurance-maladie du personnel et des autres avantages sociaux à long terme a été faite par des consultants actuaires indépendants.

a) Sommaire des avantages du personnel :

	<u>Courant</u>	<u>Non courant</u>	<u>Total 31-déc-14</u>	<u>31-déc-13</u>
Avantages du personnel à court terme	932 805	0	932 805	990 294
Autres avantages du personnel à long terme	292 093	1 643 239	1 935 332	1 415 664
Avantages du personnel après cessation de service (ASHI)	0	28 612 693	28 612 693	24 171 124
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	100 000
Total	€1 224 898	€30 255 932	€31 480 830	€26 677 082

b) Comptes TQ et TP :

Ces comptes ont été créés pour financer les avantages des membres du personnel. Ils sont collectés par le biais de la paye. Le solde total à la fin de la période s'élève à 3 549 116€.

Compte TQ : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à court terme. Il est alimenté par une provision budgétaire fixée à 10% des salaires du personnel professionnel et des ajustements complémentaires.

Compte TP : Ce compte a été créé pour financer les avantages du personnel à long terme, les avantages sociaux après cessation de service et les indemnités de fin de contrat. Il est approvisionné par une provision budgétaire fixée pour 2010 à 3,5% des salaires et ajustements de poste des salariés en contrat longue durée et à 5,5% de ceux des salariés temporaires, conformément au mémorandum de l'OMS du 17 décembre 2010.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total</u> <u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Solde du fonds en début d'exercice	1 258 453	1 753 559	3 012 012	2 102 785
Plus: Apport de fonds dans l'année	816 129	476 820	1 292 949	1 322 170
Moins: Sortie de fonds dans l'année	(631 617)	(124 228)	(755 845)	(412 943)
Solde du fonds en fin d'exercice	€ 1 442 965	€ 2 106 151	€ 3 549 116	€ 3 012 012

Les sorties de fonds en 2014 incluent les paiements suivants relatifs aux avantages du personnel.

	<u>Courant</u>	<u>Non Courant</u>	<u>Total</u> <u>31-dec-14</u>
Droits liés au recrutement	199 398		199 398
Droits liés à la séparation	198 783	124 228	323 011
Allocations pour frais d'études	170 171		170 171
Voyages pour congés dans les foyers	48 368		48 368
Visite médicale périodique et assurance	14 897		14 897
Total – sortie de fonds	€ 631 617	€ 124 228	€ 755 845

c) Évaluation des avantages du personnel à court terme :

Les avantages à court terme comprennent le solde des congés annuels acquis, les allocations pour frais d'études et les congés dans les foyers. Tous sont des passifs courants. Ils sont calculés comme si tous les membres du personnel avaient quitté leurs fonctions le dernier jour de l'année civile. Ainsi, les valeurs ne sont pas actualisées. La valeur du solde des congés annuels est calculée conformément au paragraphe 380.2.2 de la Section 3 du Règlement du Personnel.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Provision pour congés payés	893 772	956 467
Allocations pour frais d'études	31 725	33 827
Congés dans les foyers	7 308	0
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>€ 932 805</u>	<u>€ 990 294</u>

Rapprochement

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Obligations au titre de prestations définies – début d'année	990 294	966 471
<u>Plus</u> : Charges comptabilisées pendant l'année	423 749	420 335
<u>Moins</u> : Paiement réel	(481 238)	(396 512)
Obligations au titre de prestations définies - fin d'année	<u>€ 932 805</u>	<u>€ 990 294</u>

d) Évaluation des avantages du personnel à long terme :

Les avantages à long terme comprennent les allocations en cas de décès, les primes de rapatriement, les allocations de voyage de rapatriement et les déménagements liés au rapatriement ainsi que les indemnités pour raisons de santé. Les actuaires déterminent leur valeur à la fin de chaque année sur la base d'hypothèses et méthodes retenues d'un commun accord.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Allocations en cas de décès	118 411	86 616
Primes de rapatriement	1 366 014	1 010 052
Allocations de déménagement lié au rapatriement	317 856	231 589
Allocations de voyage de rapatriement	90 787	63 900
Indemnités pour raisons de santé	42 264	23 507
Total en fin d'année des obligations au titre de prestations définies	<u>€ 1 935 332</u>	<u>€ 1 415 664</u>

Synthèse actuarielle :

	31/12/2014 Evaluation	31/12/2013 Evaluation
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 141 (c)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	1 415 664	1 336 018
Coût des services	181 367	197 111
Coût financier	42 164	35 388
(Montant total brut des prestations versées)	(24 228)	(19 764)
Cotisations des participants	0	0
Changement dans les méthodes comptables	0	0
Modification du régime	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	(320 365)	(133 089)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	€ 1 935 332	€ 1 415 664
Rapprochement des actifs – 141 (e)		
Actifs en début d'année	0	0
(Montant total brut des prestations versées)	(24 228)	(19 764)
Cotisations des participants pendant l'année	24 228	19 764
Cotisations de l'Organisation	0	0
Rendement attendu des actifs	0	0
(Gains)/pertes actuariel(le)s	0	0
Actifs en fin d'année	0	0
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 141 (f)		
Obligation au titre des prestations définies	1 935 332	1 415 664
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit	1 935 332	1 415 664
Gain/(perte) non constaté(e)s	0	0
Crédit/(coût) non constatés au titre des services passés	0	0
(Actif)/passif nets – Etat de la situation financière	1 935 332	1 415 664
(Actif)/passif courant	292 093	110 249
(Actif)/passif non courant	1 643 239	1 305 415
Charge de l'exercice – 141 (g)		
Coût des services	181 367	197 111
Coût financier	42 164	35 388
Rendement attendu des actifs	0	0
Comptabilisation de (Gain)/perte	(320 365)	(133 089)
Amortissement des coûts de services passés	0	0
Charge avant évènements ponctuels	543 896	99 410
Réduction du régime	0	0
Liquidation du régime	0	0
Indemnités exceptionnelles de départ	0	0
Charge totale – Etat de la performance financière	€ 543 896	€ 99 410
Capitalisation et (gain)/perte actuariel(le)s – 141 (p)		
Obligation au titre des prestations définies	1 935 332	1 415 664
(Actifs du régime)	0	0
(Excédent)/déficit	1 935 332	1 415 664
(Gain)/perte actuariel(le)s sur l'obligation au titre des prestations définies	(320 365)	(133 089)
(Gain)/perte actuariel(le)s sur les actifs du régime	0	0

Hypothèses actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2014
Taux d'actualisation	Le taux d'actualisation utilisé pour l'évaluation au 31 décembre 2014 est 1,7% (3,1% en 2013). Il est basé sur la courbe de rendement Aon Hewitt pour l'indice iBoxx de la zone euro (utilisant le modèle de Cairns) et le flux de trésorerie prévisionnel au titre des avantages à payer à ce jour.
Rendement attendu de l'actif	Non applicable, le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Inflation générale annuelle	1,7%. Sur la base des hypothèses d'Aon Hewitt pour le marché financier au titre des prévisions d'inflation dans la zone euro pour les dix années à venir.
Barème annuel des traitements	1,8% d'inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite. Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2011 de la Caisse Commune des pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).
Taux de change futurs	Équivalents aux taux au comptant officiels des Nations Unies aux dates d'évaluation.
Valeur des actifs selon IPSAS 25	Aucune; le régime n'a pas d'actif légalement détenu par une entité distincte.
Comptabilisation des gains ou pertes actuariels	Les profits et les pertes sont immédiatement comptabilisés parmi les charges de l'exercice auxquels ils se rattachent.
Allocation de rapatriement	Les années de service ouvrant droit à la prime après la date d'entrée en fonction sont effectuées hors du pays de résidence.
Voyage de rapatriement	Le coût moyen du billet d'avion en 2013 est de 3 366 dollars US par membre du personnel, comprenant tous les risques, y compris celui de décès. Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation. D'après une étude menée du 1 ^{er} janvier 2010 au 30 septembre 2011, le coût moyen d'un billet d'avion augmentera avec l'inflation.
Allocation de déménagement liée au rapatriement	En 2010, l'allocation de déménagement était de 15 000 dollars US pour les salariés ayant une ou plusieurs personnes à charge et de 10 000 dollars US pour les salariés sans personne à charge. Le montant est converti en euros au taux de change à la date de l'évaluation. Une cessation de service avant la fin de la première année n'entraîne pas de renonciation aux avantages.
Participation aux : allocation de rapatriement, voyage de rapatriement, et déménagement lié au rapatriement	Tout participant satisfaisant le critère d'éligibilité est supposé choisir de bénéficier des avantages.
Cessation de service pour raisons de santé et allocation en cas de décès	Toute situation de handicap ou de décès dus au service est indemnisée. Le Directeur Général est supposé ne pouvoir augmenter aucune indemnité.
Couverture des dépendants au sein des avantages liés au rapatriement	Concernant l'allocation de rapatriement, les membres du personnel mariés et qui décèderaient en fonction ont au moins un enfant couvert. 85% des membres du personnel masculin et 55% des membres du personnel féminin ont un dépendant.

Méthodes actuarielles :

Voyage de rapatriement et déménagement lié au rapatriement	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata de la durée de service rendu (i.e., de la date d'entrée en fonction à la date de séparation).
Prime de rapatriement, Indemnités de départ et allocation en cas de décès	Méthode des unités de crédits projetées pour estimer les prestations au prorata du taux d'accumulation.
Suppression de poste, indemnité de fin de service et séparation par consentement mutuel	Selon IPSAS 25, ces avantages sont considérés comme des indemnités de fin de contrat. Ils sont donc exclus de l'évaluation et comptabilisés par le CIRC lorsqu'ils sont engagés.

e) Evaluation de l'assurance-maladie du personnel :

Le Centre comptabilise l'Assurance-maladie du personnel après cessation de service (ASHI) en tant qu'avantage social. Les obligations au titre des prestations définies au 31 décembre 2014 ont été établies par des actuaires professionnels dans le cadre du rapport général à l'OMS. Elles s'élèvent à 34 893 528 dollars US, soit 28 612 693€ au taux de change des Nations Unies de 0,820€/dollar US.

Les tableaux suivants sont issus des rapports faits par les actuaires de l'OMS. Tous les chiffres sont donnés en dollars américains.

Synthèse actuarielle :

	<u>31/12/2014</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>	<u>31/12/2013</u> <u>Evaluation</u> <u>(dollars US)</u>
Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies – 141 (c)		
Obligation au titre des prestations définies en début d'année	55 132 099	55 041 012
Coût des services	2 775 558	2 315 802
Coût financier	1 586 076	1 419 546
(Montant brut des prestations réelles versées après service)	(843 501)	(1 162 238)
(Charge administrative réelle liée aux prestations versées après service)	(64 925)	(98 447)
Cotisations réelles des participants	211 637	194 798
Modifications apportées au régime	0	0
Changement de méthodes comptables	0	0
(Gain)/perte actuariel(le)	(15 507 012)	(2 578 374)
Obligation au titre des prestations définies en fin d'année	US\$ 74 303 956	US\$ 55 132 099
Rapprochement des actifs – 141 (e)		
Actifs – début d'année	20 982 690	19 971 717
(Montant brut des prestations réelles versées par la SHI)	(1 436 574)	(1 916 541)
(Charge administrative réelle de la SHI)	(114 129)	(144 082)
Total des cotisations réelles des participants à la SHI	816 415	742 031
Total des cotisations réelles de l'organisation à la SHI	1 621 279	1 475 169
(Augmentation)/diminution du passif au titre de l'article 470.1	(7 173)	(77 380)
Transfer net vers/depus AMRO/PAHO	0	0
Rendement attendu des actifs	1 230 980	906 793
Gain/(perte) sur les actifs	(887 428)	24 983
Actifs – fin d'année, net de l'application de l'article 470.1	US\$ 22 206 060	US\$ 20 982 690
Rapprochement de la situation de l'obligation non capitalisée – 141 (f)		
Obligation au titre des prestations définies		
Inactive	44 800 553	25 418 987
Active	29 503 403	29 713 112
Total - Obligation au titre des prestations définies	74 303 956	55 132 099
Actifs du régime		
(Actifs bruts du régime)	(23 110 712)	(21 880 169)
Compensation du passif au titre de l'article 470.1 de l'OMS	904 652	897 479
(Actifs nets du régime)	(22 206 060)	(20 982 690)

	31/12/2014 Evaluation (dollars US)	31/12/2013 Evaluation (dollars US)
(Excédent)/déficit	52 097 896	34 149 409
(Droit au remboursement)	0	0
Gain/(perte) non constaté(e)	(17 204 368)	(809 928)
Crédit/(coût) non constaté au titre des services passés	0	0
(Actif)/passif net – Etat de la situation financière	US\$ 34 893 528	US\$ 33 339 481
(Actif)/passif courant	0	0
(Actif)/passif non-courant	US\$ 34 893 528	US\$ 33 339 481
Charge annuelle – 141(g)		
Coût des services	2 775 558	2 315 802
Coût financier	1 586 076	1 419 546
(Rendement attendu des actifs)	(1 230 980)	(906 793)
(Rendement attendu sur les droits au remboursement)	0	0
Amortissement de (gain)/perte	0	0
Amortissement du coût des services passés	0	0
Charge totale – Etat de la performance financière	US\$ 3 130 654	US\$ 2 828 555
Analyse de la sensibilité du régime d'assurance maladie – 141 (o)		
Coût du service + coût financier en 2014		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	3 351 506	2 807 000
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	4 361 634	3 735 348
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1 %	5 756 972	5 010 000
Obligation au titre des prestations définies au 31-Dec-14		
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, moins 1 %	59 201 514	44 971 625
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux	74 303 956	55 132 099
Hypothèse actuelle sur l'inflation des frais médicaux, plus 1%	94 732 726	68 569 097
Capitalisation et (Gain)/perte actuariel(le) – 141 (p)		
Obligation au titre des prestations définies	74 303 956	55 132 099
(Actifs nets du régime)	(22 206 060)	(20 982 690)
(Excédent)/déficit	US\$ 52 097 896	US\$ 34 149 409
(Droit au remboursement de PAHO au titre de l'article 470.1)	0	0
(Gain)/perte actuariel(le)s sur l'obligation au titre des prestations définies	15 507 012	(2 578 374)
(Gain)/perte actuariel(le)s sur les actifs du plan	887 428	(24 983)
Cotisations comptables attendues – 141 (q)		
Cotisations attendues		
Cotisation de l'Organisation	1 305 542	1 067 625
Transfert de cotisations de l'OMS depuis le siège vers AMRO	0	0
Cotisation des participants	425 607	307 413
Total des cotisations attendues	US\$ 1 731 149	US\$ 1 375 038

Hypothèses et méthodes actuarielles :

Date de l'évaluation	31 décembre 2014
Taux d'actualisation	Europe—1,6% (contre 2,9% lors de l'évaluation précédente) Concernant l'Europe, et démarrant avec l'évaluation au 31 décembre 2010, l'OMS a adopté une approche basée sur la courbe de rendement afin de refléter la structure des flux de trésorerie prévisionnels du bureau européen principal. Le taux représente une moyenne pondérée du taux de 1,31% de la courbe de change SIX Swiss et du taux de 2,21% de la courbe pour l'indice iBoxx de la zone euro, avec une pondération au 2/3 tiers sur le 1 ^{er} . Le taux obtenu est arrondi au 0,1% près.
Inflation générale annuelle	Europe—1,4% (diminution par rapport au 1,6% de l'évaluation précédente). Basée sur les prévisions à 10 ans de Aon Hewitt au 4 ^{ème} trimestre 2014 concernant les hypothèses liées au marché financier mondial. Le taux pour l'Europe représente la moyenne des taux en Suisse (1,1%) et le reste de l'Europe (1,7%), arrondi à 0,1% près.
Indexation de la pension annuelle	Indexée sur l'inflation générale. Bien que les pensions soient uniquement augmentées lorsque l'inflation atteint 2,0% ou plus, historiquement les augmentations de pension ont pris en compte l'inflation cumulative depuis l'augmentation de pension précédente.
Barème annuel des traitements	Inflation générale, plus 0,5% par année au titre des primes liées à la productivité, plus les primes liées au mérite. Les primes liées à la productivité et au mérite sont égales à celles déterminées lors de l'évaluation au 31 décembre 2013 de la Caisse Commune des pensions du Personnel des Nations Unies (UNJSPF).
Méthode actuarielle	Les obligations sont déterminées en utilisant la méthode des unités de crédits projetées, linéairement depuis la date d'entrée en fonctions jusqu'au plus tôt de la date d'éligibilité totale (au plus tard des 3 critères : 55 ans, 10 ans de service, et 5 ans de service continu) et de la date de départ à la retraite.

f) Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies :

Le Règlement de la Caisse des pensions prévoit que le Comité mixte fait procéder par l'actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte procède à une évaluation actuarielle tous les deux ans sur la base de la méthode *Open Group Aggregate*. L'évaluation actuarielle vise principalement à déterminer si les actifs futurs courants et estimés de la Caisse des pensions suffiront à financer les passifs.

Les engagements financiers du CIRC envers la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies sont constitués de la cotisation obligatoire au taux fixé par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement de 7,9% pour les participants et de 15,8% pour les organisations membres), ainsi que de la part d'un déficit actuariel éventuel conformément à l'Article 26 des Statuts de la Caisse. Les sommes nécessaires pour combler le déficit ne sont dues que dès lors que l'Assemblée générale des Nations Unies a invoqué la disposition de l'Article 26 après avoir constaté qu'une évaluation actuarielle

justifie – au moment de l'évaluation – que le déficit soit comblé. Chaque organisation affiliée contribue au comblement du déficit au prorata des cotisations totales qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2013. Elle a révélé un déficit actuariel de 0,72% (contre 1,87% lors de l'évaluation de 2011) de la rémunération considérée aux fins de la pension, ce qui implique que le taux de cotisation théorique nécessaire pour parvenir à l'équilibre au 31 décembre 2013 était de 24,42% de la rémunération considérée aux fins de la pension, contre un taux réel de 23,7%. La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée au 31 décembre 2015.

Au 31 décembre 2013, le ratio de capitalisation des actifs actuariels par rapport aux passifs actuariels, en supposant qu'il n'y ait pas d'ajustement des pensions à l'avenir, était de 127,5% (contre 130% lors de l'évaluation de 2011). Compte tenu du système actuel d'ajustement des pensions, le ratio de capitalisation était de 91,2% (contre 86,2% lors de l'évaluation de 2011).

Sur la base d'une évaluation actuarielle de la Caisse, l'actuaire-conseil a conclu qu'au 31 décembre 2013 le comblement du déficit, prévu à l'Article 26 du Règlement de la Caisse, n'était pas nécessaire dans la mesure où la valeur actuarielle des actifs était supérieure à la valeur actuarielle de tous les passifs cumulés de la Caisse. En outre, la valeur des actifs sur le marché était également supérieure à la valeur actuarielle de l'ensemble des passifs à la date de l'évaluation. Au moment de la rédaction du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué la disposition de l'Article 26.

En décembre 2012 et avril 2013, l'Assemblée générale a autorisé le relèvement à 65 ans de l'âge normal de départ à la retraite pour les nouveaux participants à la Caisse, à compter du 1^{er} janvier 2014 au plus tard, pourvu qu'elle ait décidé de procéder à un relèvement correspondant de l'âge obligatoire de départ à la retraite. La modification du règlement de la Caisse des pensions a été approuvée par l'Assemblée générale en décembre 2013. L'augmentation de l'âge normal de départ à la retraite est reflétée dans l'évaluation actuarielle de la Caisse au 31 décembre 2013.

En 2014, le montant des cotisations du CIRC versées à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies était de 5 223 220 dollars US (4 971 453 dollars US en 2013).

Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU procède à une vérification annuelle de la Caisse des pensions et présente chaque année un rapport au Comité mixte. La Caisse des pensions publie des rapports trimestriels sur ses placements et les met publiquement à disposition en ligne www.unjspf.org.

5.4 Produits différés

Les produits différés sur les contributions volontaires se rapportent à des accords pluriannuels signés jusqu'en 2014 mais pour lesquels la comptabilisation des produits correspondants a été reportée à des exercices financiers futurs. Le solde des contributions volontaires est divisé entre produits différés courants et non courants, selon le moment où le Centre peut dépenser les fonds.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Passifs courants	3 043 676	3 916 304
Passifs non courants	3 448 951	4 150 175
Total produits différés	<u>€ 6 492 627</u>	<u>€ 8 066 479</u>

Note 6: Actifs nets/situation nette

L'actif net/situation nette du Centre est passé de 7 258 248€ (solde au 31 décembre 2013) à 4 823 040€ en fin d'exercice. L'Etat III fournit un résumé des changements de l'actif net/situation nette par fonds.

La présentation de l'actif net/situation nette dans l'Etat I sépare le capital par fonds comme suit.

6.1 Budget Ordinaire (RB)

Le total des fonds disponibles comprend 19 989 084€ de budget approuvé pour 2014 et un solde de 441 103€ du budget ordinaire approuvé pour 2013 qui a été engagé en 2013 pour l'année calendaire suivante. En fin d'exercice, le solde net du fonds est de 2 382 186€. Le Tableau 1 montre la ventilation du budget reporté de 2013 et du budget 2014.

6.2 Contributions volontaires (VC)

Le solde de ce compte s'élevant à 9 406 955€ comprend les contributions à objet spécifié et les contributions sans objet spécifié. Les détails concernant ce fonds se trouvent dans le Tableau 1.

6.3 Fonds de roulement (WCF)

Il n'y a pas eu de mouvement du fonds sur l'exercice.

	31-dec-14	31-dec-13
Solde en début d'exercice	3 291 750	3 217 540
<u>Plus</u> : Contribution au WCF des nouveaux Etats participants	0	69 300
Paiements d'arriérés de contributions statutaires	0	850 376
<u>Moins</u> : Fonds reversés au GCSF (GC/53/R15)	0	(845 466)
Solde de clôture	<u>€ 3 291 750</u>	<u>€ 3 291 750</u>

6.4 Fonds spécial du Conseil de Direction (GCSF)

Le détail concernant ce fonds se trouve dans le Tableau 2. Le solde de ce compte s'élevant à 10 694 950€ inclut les réserves, c'est-à-dire les charges approuvées par le Conseil de Direction mais non encore engagées.

6.5 Compte spécial pour les Dépenses d'appui au programme (PSC)

Le solde de ce compte a augmenté pour atteindre 3 386 868€ au cours de l'exercice. Le Tableau 2 détaille les produits et charges engagés.

6.6 Etats participants – Autres

Le montant de (24 354 540€) représente la valeur nette du Fonds commun et du Fonds à caractère spécial.

- a) Le Fonds commun inclut les stocks et la valeur nette des immobilisations corporelles comme suit :

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Stocks	352 260	307 496
Immobilisations corporelles, nettes	3 224 914	3 483 233
Total Fonds commun	<u>€ 3 577 174</u>	<u>€ 3 790 729</u>

- b) Le Fonds à caractère spécial représente la portion non financée de l'obligation au titre des avantages du personnel comme décrit dans la note 5.3.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Solde du Fonds des comptes TQ&TP (Note 5.3b)	3 549 116	3 012 012
Salaires à payer financés par d'autres sources		
<u>Moins</u> : Total des avantages du personnel (Note 5.3a)	<u>(31 480 830)</u>	<u>(26 677 082)</u>
Total du Fonds à caractère spécial	<u>€(27 931 714)</u>	<u>€(23 665 070)</u>

6.7 Fonds de dépôt

Ce compte montre une diminution nette de 7280€ au cours de l'exercice, ce qui amène le solde à 14 871€. Ces fonds seront utilisés dans les années suivantes afin de financer les cours de langues. Le Tableau 1 détaille les produits et charges engagés.

Note 7: Produit

7.1 Contributions statutaires des Etats participants

Ce compte inclut les contributions statutaires inscrites et non inscrites au budget des Etats participants ainsi que les règlements d'arriérés de contributions statutaires.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Contribution statutaire inscrite au budget	19 739 084	19 402 355
Contribution statutaire non inscrite au budget	744 174	918 257
Règlements d'arriérés de contributions statutaires	676 913	1 527 290
Total	<u>€ 21 160 171</u>	<u>€ 21 847 901</u>

a) Contribution statutaire inscrite au budget :

Les produits issus des contributions des Etats participants pour le budget-programme 2014–2015 sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice en début de chaque période, en contrepartie d'un compte client et selon les contributions approuvées par le Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R10. Le montant de 19 739 084€ apparaissant dans ces états financiers représente la contribution des Etats participants au budget-programme 2014 approuvé. La situation du recouvrement de ces contributions apparaît dans le Tableau 3.

b) Contribution statutaire non inscrite au budget :

Ce compte inclut les produits découlant des contributions statutaires non inscrites au budget reçues de la part du Brésil et du Qatar, dont les participations ont été acceptées en 2013. Les contributions 2014 sont en conformité avec le pourcentage décrit dans le paragraphe 4.3, Article IV du Règlement financier du CIRC ainsi qu'avec la Résolution GC/37/R9. Les produits ont été crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction et au Fonds de roulement, conformément aux règles comptables décrites en Note 3.10b.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Contribution du Brésil (2014-50% du groupe 3, 2013-25% du Groupe 4)	430 143	189 143
Contribution du Qatar (2014-50%, 2013-25% du Groupe 5)	314 031	161 686
Contribution de la Turquie (2013-75% du Groupe 4)	0	567 428
Total	<u>€ 744 174</u>	<u>€ 918 257</u>

c) Règlements d'arriérés de contributions statutaires :

Le montant de 676 913€ représente le règlement d'arriérés de contributions statutaires de la part de la Fédération de Russie conformément à la Résolution GC/48/R3.

7.2 Contributions volontaires

La valeur comptabilisée de 10 874 356€ représente le solde net de l'augmentation des provisions pour dépréciations des comptes de clients et net des pertes sur créances irrécouvrables.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Contributions volontaires à objet spécifié	11 062 056	9 296 199
Contributions volontaires sans objet spécifié	30	14 350
Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients	(145 901)	659 044
Perte approuvée sur créance irrécouvrable sans provision créée l'année précédente	(41 829)	(15 870)
Total	€ 10 874 356	€ 9 953 723

Diminution (augmentation) de la provision pour dépréciation des comptes clients

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Reprise sur provision lors du règlement de la créance	62 722	807 884
Reprise sur provision lors de perte approuvée sur créance irrécouvrable	0	(148 840)
<u>Moins:</u> Provision supplémentaire pour les VC à objet spécifié	(208 623)	0
Total	€ (145 901)	€ 659 044

7.3 Activités génératrices de produits

Les produits issus de la vente de publications du CIRC en 2014 s'élève à 795 227€, soit une augmentation de 4% par rapport à l'exercice précédent.

7.4 Autres produits opérationnels

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Vente d'équipement et de matériel	11 485	4 000
Économies réalisées sur les engagements d'exercices antérieurs	66 251	36 086
Autres revenus	885	0
Total	€ 78 621	€ 40 086

7.5 Fonds de dépôt

Un total de 12 650€ a été reçu de la part des membres participant aux cours de langues. Ils sont enregistrés sur le Fonds de dépôt.

7.6 Produits financiers

Il s'agit des produits d'intérêts bancaires. Les intérêts s'élèvent à 11 255€ et sont divisés et redistribués aux contributions à objets spécifiés conformément aux conditions stipulées dans les contrats et à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/55/R23 (7870€) ainsi qu'aux contributions à objets non spécifiés conformément à l'approbation du Conseil de Direction dans sa Résolution GC/23/R6 (3385€). Les intérêts restants, s'élevant à 261 540€, sont crédités au Fonds spécial du Conseil de Direction.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Produits d'intérêts redistribués aux comptes VC	11 255	47 304
Produits d'intérêts crédités au compte du GCSF	261 540	442 312
Total	<u>€ 272 795</u>	<u>€ 489 616</u>

7.7 Produits correspondant à des prestations de service

Les dépenses d'appui au programme, soit 1 367 850€ collectés sur les contributions volontaires à objet spécifié au cours de l'exercice sont éliminées de l'Etat II (voir Note 3.10g). Elles apparaissent dans les Tableaux 1 et 2.

Note 8: Charges

8.1 Charges de personnel

Ces charges comprennent le montant total dû aux salariés, services généraux et professionnels confondus. Les charges comprennent les salaires de base, les ajustements complémentaires et les autres types d'allocations versés par le Centre.

8.2 Assistants temporaires, conseillers et participants

Les dépenses liées aux besoins en assistance temporaire comprennent les salaires, les allocations autres et indemnités de fin de contrat ainsi que la part de l'employeur pour le fonds de pension et l'assurance-maladie. En ce qui concerne les conseillers et les participants, ces dépenses sont liées aux réunions.

8.3 Boursiers

Les charges comprennent l'allocation de bourse ainsi que les autres allocations pour les chercheurs invités dans le cadre des programmes de collaboration et pour les étudiants (en master, doctorants ou post-doctorants) qui suivent les programmes de formation du Centre.

8.4 Voyages en mission

Le coût des voyages en mission comprend les dépenses liées aux voyages du personnel et des boursiers du Centre (coût du billet, indemnités forfaitaires et annexes). Ils ne comprennent pas les voyages statutaires qui sont considérés comme des avantages du personnel.

8.5 Recherche et autres accords

Ce sont les dépenses issues des accords de recherche en collaboration, consortiums et accords de partenariats, ainsi que d'autres contrats, tels que les travaux contractuels d'imprimerie et de reliure réalisés par des entreprises extérieures et les accords pour l'exécution de travaux.

8.6 Gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses

Dépenses concernant l'achat de consommables et de fournitures de bureau ainsi que diverses autres dépenses, nettes de pertes approuvées pour créances irrécouvrables.

8.7 Coût de distribution et destruction des stocks

Cette rubrique décrit le coût des stocks distribués ou détruits durant l'exercice, utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

8.8 Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles sur l'exercice est réalisé en utilisant la méthode linéaire.

8.9 Perte de change Nette

Il s'agit des pertes ou gains de change net(te)s réalisé(e)s ou non réalisé(e)s.

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Perte (gain) de change réalisé (e), net(te)	(207 998)	237 933
Perte (gain) de change non réalisé (e), net(te)	2 276 070	173 574
Total	<u>€ 2 068 072</u>	<u>€ 411 507</u>

8.10 Charge financière

La charge financière comprend les frais bancaires et écarts d'arrondi.

8.11 Dépenses d'appui au programme

Ces dépenses d'appui sont imputées aux contributions volontaires à objet spécifié de l'exercice et sont éliminées dans l'Etat II consolidé. Elles se trouvent dans les Tableaux 1 et 2 (voir également Note 7.7).

8.12 Virements entre fonds

Le tableau ci-dessous détaille les transferts de fonds entre le Budget ordinaire (RB) et le GCSF, ainsi qu'entre les Contributions volontaires (VC) à objet spécifié et le GCSF pendant l'exercice.

	<u>RB</u>	<u>GCSF</u>	<u>VC</u>
Financement du RB 2014 grâce au GCSF (GC/55/R10)	250 000	(250 000)	
Virement du solde non utilisé du RB au GCSF	(68 687)	68 687	
Virement du solde des projets clôturés au GCSF		2 938	(2 938)
Transfert net entre les fonds	<u>€181 313</u>	<u>€(178 375)</u>	<u>€(2 938)</u>

Note 9: Reclassement de comptes

Les comptes suivants, présentés dans l'Etat de la performance financière, ont été reclassés durant l'exercice.

- a) *Provision pour dépréciation des comptes clients et perte sur créance irrécouvrable.* Ce compte a été reclassé avec les contributions statutaires et volontaires. La provision pour dépréciation des comptes clients et perte sur créance irrécouvrable liée aux fournisseurs est reclassée dans le compte gestion des achats et dépenses opérationnelles diverses.
- b) *Perte/gain de change net(te).* Ce compte a été présenté séparément des produits et charges financières afin de clairement présenter la valeur nette des pertes ou gains de change réalisé(e)s et non réalisé(e)s, conformément à IPSAS 1, paragraphe 51.

Note 10: Comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels

Lors de sa 55^{ème} session, le Conseil de Direction a approuvé, par la Résolution GC/55/R10, un Budget ordinaire pour 2014–15 d'un total de 40 424 491€, dont 19 989 084€ pour 2014 et 20 435 407€ pour 2015. A ce jour, aucune révision du programme ou du budget approuvé n'a eu lieu.

Comme expliqué au paragraphe 3.13, le budget du Centre et les états financiers sont préparés selon des méthodes différentes. L'état de la situation financière (Etat I), l'état de la performance financière (Etat II), l'état des variations de l'actif net/situation nette (Etat III) et le tableau des flux de trésorerie (Etat IV) sont établis sur la base de la comptabilité d'exercice, alors que le budget présenté dans l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) est établi sur la base d'une comptabilité de caisse modifiée.

L'état de comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) compare le budget final approuvé avec les montants réels calculés sur une base comparable à celle des montants budgétés. Ce qui signifie qu'en plus des dépenses réelles, les réservations de fonds sont, elles aussi, prises en compte dans les montants réels afin d'évaluer l'utilisation du budget.

Conformément aux exigences d'IPSAS 24, les montants réels présentés sur une base comparable à celle du budget doivent, lorsque les états financiers et le budget sont préparés sur deux bases non comparables, être rapprochés des montants réels présentés dans les états financiers, en spécifiant clairement toute différence de base ou différence relative aux entités et toute différence temporaire. Il se peut que les formats et les systèmes de classification utilisés pour la présentation des états financiers du budget diffèrent.

Les différences temporaires correspondent aux charges du budget ordinaire engagées dans l'exercice financier en cours mais qui ne font pas partie du budget biennal approuvé en cours.

Les différences de bases surviennent lorsque le budget approuvé est préparé selon une autre base que la comptabilité d'exercice. Ces différences portent sur les activités du Fonds commun (nouvelles acquisitions d'immobilisations, amortissement des actifs, coût de distribution et de destruction des stocks) et les autres utilisations du budget non inscrites au programme.

Le rapprochement des montants réels selon la même base que l'état de la comparaison des montants inscrits au budget et des montants réels (Etat V) et les montants réels de l'état de la performance financière (Etat II) au 31 décembre 2014 se trouve ci-dessous :

	<u>31-dec-14</u>	<u>31-dec-13</u>
Montant réel comparé - Etat V *	17 606 898	21 810 833
Différences temporaires	372 416	
Différences de bases	17 649 714	9 919 028
Dépenses réelles - Etat II	<u>€ 35 629 028</u>	<u>€ 31 729 861</u>

*Le total des charges dans l'Etat V pour 2013 inclut 2 442 159€ de dépenses encourues en 2013 mais chargées sur le budget approuvé de 2012.

Note 11: Informations relatives aux parties liées et aux principaux dirigeants

La norme IPSAS 20 exige que le Centre fournisse les renseignements concernant la rémunération et les avantages dont bénéficient les "Principaux dirigeants" (*Key Management Personnel*, KMP), ainsi que les détails des transactions entre ces personnes et les entités "significativement influencées" par le CIRC/l'OMS (désignées par les termes "transactions avec les parties liées"). Les KMP du Centre sont les personnes au grade de Directeur et plus.

Le tableau ci-dessous montre le nombre de KMP du CIRC ainsi que les rémunérations totales et les bénéfices qui leur ont été versés en 2014.

La rémunération totale des KMP comprend : le salaire net, les ajustements complémentaires, les droits comme les indemnités de représentation et les bourses d'étude, la cotisation à la caisse de retraite et les cotisations en cours à l'assurance-maladie.

Nombre de personnes	Indemnités et ajustements complémentaires	Droits	Pensions et régimes de santé	Rémunération totale en 2014	Avances en cours sur droits	Emprunts à recouvrer (en plus des droits ordinaires)
4	572 314	33 088	177 171	782 573	12 045	-

Note 12: Dérégulation administrative, montants passés en perte et versements à titre gracieux

Au cours de l'exercice 2014, un montant total de 42 327€ a été approuvé et passé en perte liée aux contributions à objet spécifié non recouvrées (41 829€), un déficit de caisse (50€) et des charges frauduleuses (non autorisées) sur la carte de crédit (448€). Il n'y a eu aucune dérogation administrative approuvée en 2014 ni de versements effectués à titre gracieux.

Note 13: Événements postérieurs à la date d'établissement du rapport

La date d'établissement du rapport de ces états financiers est le 31 décembre 2014. Aucun événement, tant favorable que défavorable, ne s'est produit entre la date du rapport et la date à laquelle la publication des états financiers a été autorisée, et qui aurait pu avoir un impact significatif sur ces états financiers.

Note 14: Passifs éventuels, engagements et actifs éventuels

14.1 Passifs et actifs éventuels

Conformément à IPSAS 19, les actifs éventuels sont communiqués lorsqu'un événement crée la possibilité d'une entrée d'avantages économiques. Au 31 décembre 2014, aucun actif significatif n'est à communiquer. Le CIRC n'a également pas de cas juridique en attente.

14.2 Engagements liés aux baux d'exploitation

Le CIRC a contracté un bail d'exploitation pour les imprimantes pour la période du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2017.

Le CIRC ne détient pas de contrat de location-financement à la clôture de cet exercice.

TABLEAU 1 – Etat de la Performance financière par fonds principaux

Centre international de Recherche sur le Cancer											
Etat de la performance financière par fonds principaux et immobilisations											
Exercice clos le 31 décembre 2014											
(en euros)											
	Notes	Budget ordinaire	Budget ordinaire 2014	Budget ordinaire 2012-13	Fonds de Roulement	Autres fonds	Compte des Contributions Volontaires	Fonds de Dépôt	Sous-totaux	Eliminations	Exercice clos le 31 décembre 2014
PRODUITS											
	Note 7										
Contributions statutaires	7.1, 9	19 739 084	19 739 084			1 421 087			21 160 171		21 160 171
Contributions volontaires	7.2, 9					(187 730)	11 062 086		10 874 356		10 874 356
Activités génératrices de produits	7.3					795 227			795 227		795 227
Autres produits opérationnels	7.4					78 621			78 621		78 621
Fonds de dépôt	7.5							12 650	12 650		12 650
Produits correspondant à la prestation de services	7.6, 9					1 367 850			1 367 850	(1 367 850)	
Produits financiers	7.7					261 540	11 255		272 795		272 795
Total des produits		19 739 084	19 739 084			3 736 595	11 073 341	12 650	34 561 670	(1 367 850)	33 193 820
CHARGES											
	Note 8										
Charges de personnel	8.1	13 528 098	13 528 271	(173)		2 162 752	4 324 642		20 015 492		20 015 492
Assistants, conseillers, participants temporaires	8.2	430 671	429 946	725		256 773	767 496		1 454 940		1 454 940
Boursiers	8.3	688 456	641 347	47 109		79 546	1 565 897		2 333 899		2 333 899
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	412 108	417 796	(5 688)		85 193	252 705		750 006		750 006
Recherche et autres accords	8.5	584 222	440 003	144 219		192 048	3 532 101		4 308 371		4 308 371
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6, 9	2 290 461	2 137 608	152 853		688 040	814 169	19 930	3 812 600		3 812 600
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7					96 089			96 089		96 089
Amortissement	8.8					767 504			767 504		767 504
Perte de change nette	8.9					2 068 072			2 068 072		2 068 072
Charges financières	8.10, 9					21 533	522		22 055		22 055
Charges d'appui au programme	8.11						1 367 850		1 367 850	(1 367 850)	
Total des charges		17 934 016	17 594 971	339 045		6 417 550	12 625 382	19 930	36 996 878	(1 367 850)	35 629 028
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		1 805 068	2 144 113	(339 045)		(2 680 955)	(1 552 041)	(7 280)	(2 435 208)		(2 435 208)
Dépenses d'investissements											
Stocks		(13 179)		(13 179)		20 143	(6 964)				
Immobilisations corporelles		(32 119)	(11 927)	(20 192)		95 701	(63 582)				
Virements entre Fonds	8.12	181 313	250 000	(68 687)		(178 375)	(2 938)				
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		1 941 083	2 382 186	(441 103)		(2 743 486)	(1 625 525)	(7 280)	(2 435 208)		(2 435 208)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2013		441 103		441 103	3 291 750	(7 529 236)	11 032 480	22 151	7 258 248		7 258 248
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2014	Note 6	2 382 186	2 382 186		3 291 750	(10 272 722)	9 406 955	14 871	4 823 040		4 823 040

TABLEAU 2 – Etat de la Performance financière par autres fonds

Centre international de Recherche sur le Cancer					
Etat de la performance financière, par autres fonds					
Exercice clos le 31 décembre 2014					
(en euros)					
	Notes	Fonds Spécial du Conseil de Direction	Fonds Spécial des dépenses d'appui du programme	Etats participants Autres	Total au 31 décembre 2014
PRODUITS					
	Note 7				
Contributions statutaires	7.1, 9	1 421 087			1 421 087
Contributions volontaires	7.2, 9		(187 730)		(187 730)
Activités génératrices de recettes	7.3	795,227			795 227
Autres produits opérationnels	7.4	78 621			78 621
Produits correspondant à la prestation de services	7.5		1 367 850		1 367 850
Reprise nette sur provisions pour dépréciation des contributions	7.6, 9				
Produits financiers	7.7	261 540			261 540
Total des produits		2 556 475	1 180 120		3 736 595
CHARGES					
	Note 8				
Charges de personnel	8.1	633 910	363 138	1 165 704	2 162 752
Assistants, conseillers et participants temporaires	8.2	145 994	110 779		256 773
Boursiers	8.3	61 019	18 527		79 546
Voyages en mission (personnel, boursiers)	8.4	71 115	14 078		85 193
Recherche et autres accords	8.5	175 556	16 492		192 048
Gestion des achats et charges opérationnelles diverses	8.6, 9	281 437	406 603		688 040
Coût de distribution et destruction des stocks	8.7			96 089	96 089
Amortissement	8.8			767 504	767 504
Perte de change nette	8.9	(1 032 868)		3 100 940	2 068 072
Charges financières	8.10, 9	204	21 329		21 533
Total des charges		336 367	950 946	5 130 237	6 417 550
TOTAL SURPLUS (DEFICIT) SUR L'EXERCICE		2 220 108	229 174	(5 130 237)	(2 680 955)
Dépenses d'investissements					
Inventaires		(120 710)		140 853	20 143
Immobilisations corporelles		(413 484)		509 185	95 701
Virements entre fonds	8.12	(178 375)			(178 375)
TOTAL DES CHANGEMENTS DE SOLDES DE FONDS		1 507 539	229 174	(4 480 199)	(2 743 486)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2013		9 187 411	3 157 694	(19 874 341)	(7 529 236)
SOLDE DES FONDS - 31 DECEMBRE 2014	Note 6	10 694 950	3 386 868	(24 354 540)	(10 272 722)

TABLEAU 3 – Statut du recouvrement des contributions des Etats participants

Centre international de Recherche sur le Cancer						
Contributions à recouvrer						
Au 31 décembre 2014						
(en euros)						
Etats participants	Contributions 2014			Contributions des exercices financiers précédents		
	Contributions	Collecté	Solde au 31 décembre 2014	Solde au 1 janvier 2014	Collecté en 2014	Solde au 31 décembre 2014
Allemagne	1 092 511	1 092 511				
Australie	860 286	860 286				
Autriche	744 174	744 174				
Belgique	744 174	744 174		52 070	52 070	
Canada	860 286	860 286				
Danemark	744 174		744 174			744 174
Espagne	860 286		860 286			860 286
Etats-Unis d'Amérique	1 556 960	1 552 634	4 326	4 326	4 326	4 326
Fédération de Russie	860 286	860 286				
Finlande	744 174	744 174				
France	1 092 511	1 092 511				
Inde	744 174		744 174	756 570	756 570	744 174
Irlande	628 062	628 062				
Italie	1 092 511	1 092 511				
Japon	1 556 960	1 556 960				
Norvège	744 174	744 174				
Pays-Bas	744 174	744 174				
République de Corée	744 174	744 174				
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1 092 511	1 092 511				
Suède	744 174	744 174				
Suisse	744 174	744 174				
Turquie	744 174	744 174				
TOTAL	19 739 084	17 386 124	2 352 960	812 966	812 966	2 352 960
% de recouvrement		88,08%				
Autre contributions restant à recouvrer						
Brésil (1)	430 143		430 143	189 143		189 143
Qatar (2)	314 031	314 031				
Fédération de Russie (3)				2 030 737	676 913	1 353 824
TOTAL	20 483 258	17 700 155	2 783 103	3 032 846	1 489 879	1 542 967
<p>(1) Brésil: participation acceptée en 2013. La contribution 2014 est égale à 50% de la contribution statutaire du groupe 3 des états participants et est à comptabiliser dans les contributions non-inscrites au budget.</p> <p>(2) Qatar: participation acceptée en 2013. La contribution 2014 est égale à 50% de la contribution statutaire du groupe 5 des états participants et est à comptabiliser dans les contributions non-inscrites au budget.</p> <p>(3) Fédération de Russie: participation temporairement suspendue et rétablie le 1er janvier 2007, conformément à la Résolution GC/48/R3. Au 1er janvier 2014, le solde des arriérés s'élève à 2 930 357 US\$ @ 0,693 € = 2 030 737 € (arrondi).</p>						